

Etude sur le profil, le rôle et la position des AVS-i



Le point de vue des AVS des parents et des enseignants du département de l'Ain

Etude réalisée
en collaboration avec l'E.N.
avec le soutien
de l'APAJH 01 et de la FGPEP
www.lespep01.org

**Les
pep
01**
La solidarité en action

Préambule

La présente étude a été entreprise pour connaître le point de vue des acteurs de la scolarisation des élèves handicapés sur le rôle et la place des AVS individuels. C'est une photographie s'appuyant sur le regard croisé des parents, des enseignants et des AVS eux-mêmes. **Si ce document a vocation à transcrire la position des différents acteurs, il ne constitue pas pour autant un point de vue associatif ou militant sur l'avenir du dispositif actuel.**

Cette étude porte spécifiquement sur le département de l'Ain, certaines situations ou certains points de vue n'étant pas forcément représentatifs de l'ensemble du territoire. Cependant les 800 réponses analysées peuvent permettre de tirer quelques enseignements d'ordre général.

Synthèse Générale

Le contexte : objectif de l'enquête et méthode de travail

L'association des PEP 01 a conduit en 2012 une évaluation qualitative sur le département de l'AIN auprès des acteurs que sont les jeunes et leurs parents, d'une part, les AVS eux-mêmes, d'autre part, le monde enseignant enfin. Elle visait à mesurer le degré de satisfaction des acteurs par rapport au dispositif AVS, à identifier le profil des AVS donnant le plus de satisfaction, les situations les plus pertinentes où un AVS peut intervenir, mais aussi les besoins en formation et accompagnement identifiés pour ces AVS.

Cette enquête a été réalisée en collaboration étroite avec l'Education Nationale et la MDPH, et grâce au soutien financier de la FGPEP et de l'APAJH 01 (sous l'égide d'un comité de pilotage).

Cette enquête s'est déroulée selon deux méthodes :

Un envoi de questionnaire à l'ensemble des 370 AVS, 700 familles d'enfants accompagnés par AVS et 700 enseignants ;

Des entretiens individuels ciblés (21 entretiens ont été conduits).

Le taux de retour des questionnaires a été très satisfaisant : 60 % de réponses pour les AVS et les parents ; 31 % pour les enseignants. Au total, l'enquête s'appuie sur plus de 800 réponses.

Le profil des AVS : des mères diplômées motivées, exerçant majoritairement en primaire

Si 98 % des AVS sont des femmes, 46% ont entre 30 et 45 ans et 32% plus de 45 ans. Les deux tiers d'entre elles sont mères de famille et la moitié a une formation équivalente ou supérieure au niveau Bac +2.

Dans les motivations pour exercer le métier, l'intérêt de la fonction (67%) arrive largement devant celles concernant l'accès à l'emploi (44%).

85% interviennent dans des établissements scolaires du 1^{er} degré et 20% dans le 2nd degré. L'accompagnement se fait à ½ temps pour 59 %, à 1/4 temps pour 30% et à plein temps pour 11% des élèves.

30 % des élèves accompagnés sont en maternelle, la moitié en élémentaire, 16% en collège et 2% en lycée.

Dans près de 60% des cas, l'un des parents a cessé ou réduit son activité professionnelle pour suivre et soutenir son enfant. L'attribution d'un AVS a permis au parent qui avait réduit ou cessé son activité professionnelle de l'augmenter ou de la reprendre pour 12% d'entre eux.

Le dispositif AVS dans l'Ain : globalement satisfaisant, sur le plan pédagogique ET relationnel

Globalement, ce mode d'accompagnement satisfait plus de 95% des parents, enseignants et AVS.

L'utilité de l'accompagnement se porte en premier lieu sur les acquis scolaires avant l'aide à la concentration et au mieux-être. Les attentes dans l'accompagnement de l'élève sont, dans l'ordre décroissant :

- l'amélioration des connaissances et savoirs faire

- l'amélioration des notes
- l'amélioration des relations aux autres.

Plus de la moitié des acteurs est satisfait de la durée de l'accompagnement, même si plus d'1/3 souhaiterait l'augmenter.

Un niveau de satisfaction corrélé à la capacité de tisser un réseau et de prendre des initiatives

Les parents intègrent le fait que l'AVS prenne des initiatives et 50 % pensent que les liens établis entre les professionnels de soin et l'équipe pédagogique soient facteurs de progrès pour leur enfant. Plus de 85% des AVS et enseignants travaillent ensemble et 80% des enseignants laisse les AVS prendre des initiatives.

39% des parents indiquent être en contact avec l'AVS de leur enfant plus d'une fois par semaine et 85% des parents ont ces contacts à la sortie de l'école.

63% des AVS déclarent être en contact avec les professionnels de rééducation qui entourent l'élève. 98% des parents estiment que ces contacts sont nécessaires ou souhaitables.

L'impact du rôle de l'AVS concernant la coordination du travail au sein de l'équipe pédagogique est jugé positif pour 64% des enseignants du 2nd degré (26% dans le 1er degré).

Des thèmes de recherche, qui ont conforté plusieurs hypothèses de travail

L'AVS est d'autant plus pertinent qu'il a de l'ancienneté dans le dispositif.

L'ancienneté de l'AVS a une double retombée positive : une meilleure capacité dans sa pratique directe avec l'élève accompagné et un meilleur fonctionnement de l'équipe pédagogique.

Les AVS qui ont le plus d'ancienneté sont également ceux qui ont le niveau d'études le plus poussé. Le stéréotype de l'AVS peu diplômé n'est pas le reflet de la réalité, et ne correspond pas à ceux qui restent longtemps dans le dispositif.

L'étude montre que l'ancienneté permet aux AVS de consolider leur formation. Il semble donc particulièrement contre-productif de les exclure du dispositif d'accompagnement au moment où ils sont le plus à même de satisfaire aux besoins de la fonction.

L'AVS est d'autant plus pertinent qu'il tisse des liens avec l'environnement de l'élève.

A 83 %, les AVS déclarant avoir des contacts avec les professionnels de santé intervenant auprès des élèves accompagnés considèrent que ceux-ci sont « très utiles ». Ceux qui ne sont pas en contact avec ces professionnels le souhaitent très largement.

La fréquence des échanges AVS/parents semble avoir un impact positif sur l'utilité de l'accompagnement. L'implication de l'AVS en tant qu'aide au sein de l'équipe pédagogique, en tant que relais auprès des professionnels de rééducation et en tant qu'interlocuteur possible auprès de la famille, a des retombées positives sur la réussite de l'accompagnement du jeune et ce, quel que soit le public interrogé. L'utilité de l'AVS est largement reconnue dans sa capacité à tenir des liens et coordonner les interventions, alors que ce n'est pas une fonction reconnue officiellement.

L'AVS, un métier généraliste demandant des modules de formation spécialisée.

Une formation de base globalement suffisante en volume

La moitié des AVS s'estime tout à fait ou suffisamment formés. Les outils leur permettant d'exercer leur fonction sont dans l'ordre croissant : l'expérience acquise sur le terrain ; les informations délivrées par les professionnels et la formation des AVS délivrée la première année.

Les AVS s'estiment généralistes et adaptables à 77 %. A leurs yeux, leur intervention porte largement sur 2 points : « la reprise et reformulation des informations écrites et orales » et « le soutien de l'attention et

de la prise d'initiatives » pour 80 %.

Les AVS évoluant en 1^{er} degré ont accès à la formation pour 77% ; ceux évoluant en 2nd degré à 59% ; les premiers sont satisfaits de leur formation à 53% et les seconds à 64%.

Des contenus de formation à approfondir

Les AVS demandent de cibler davantage les contenus de formation sur les handicaps des élèves qu'ils accompagnent (des outils et des études de cas pratiques).

Les enseignants demandent, pour 81% d'entre eux, à ce que l'AVS bénéficie de formations supplémentaires. 38% une formation spécifique au handicap de l'enfant suivi, à 28% une formation pédagogique et un suivi des devoirs, à 15% une formation psychologique et sur la prise en charge des troubles du comportement.

Conclusion

La présente étude est une restitution d'enquête, elle ne reflète que le point de vue des acteurs, ce qui est cependant inédit, et elle n'engage pas un positionnement associatif militant. Elle n'est pas non plus destinée à repenser le système actuel, dans lequel les AVS ont pris une place particulière, mais à mesurer comment est perçue cette place.

Néanmoins, au moment où la professionnalisation des AVS est en discussion, une conclusion s'impose sur les apports de cette étude dans le cadre de cette réflexion nationale.

Cette étude vient démontrer par les chiffres ce qui pouvait être pressenti dans les hypothèses de l'étude. Malgré ses limites, le dispositif des AVS est **reconnu** par l'écrasante majorité des enseignants, parents et AVS de l'Ain, comme pertinent, et positionne leur rôle à la fois dans l'aide pédagogique et dans la facilitation à la socialisation.

Les AVS, largement féminisés et mères, sont **d'autant plus appréciés et pertinents** dans leurs intervention qu'ils sont :

- **motivés** par l'intérêt du travail, ce qui est le cas des 2/3 ;
- **diplômés**, les AVS de niveau Bac à Bac +3 sont ceux qui restent le plus longtemps dans le dispositif ;
- **expérimentés** dans la fonction ;
- **capables de tisser un réseau** avec les autres intervenants, et de **prendre des initiatives**, ce que ne prévoit pas clairement leur profil de poste.

En ce sens, il apparaît que les AVS exercent un **métier généraliste qui contribue aux apprentissages, en lien avec le soin et la famille**. La capacité à coordonner l'accompagnement des élèves en proximité est reconnue comme une plus-value. Etendre leur fonction à l'environnement de l'enfant, et pas seulement au temps d'accompagnement scolaire, correspond à une évolution de fait.

La professionnalisation et la pérennisation du métier apparaissent comme des améliorations souhaitables dans l'intérêt des élèves accompagnés.

Par ailleurs, les acteurs (parents, enseignants, AVS) ont des idées pour améliorer la formation de ces professionnels, qui disposent déjà d'acquis liés à leur expérience après 6 années de pratique.

Ces conclusions valent pour le département de l'Ain. Se pose la question d'en tirer des conclusions sur le plan national et d'imaginer demain l'évolution du dispositif, passant de la précarité d'un statut à la pérennité d'un service au cœur de la scolarité des enfants en situation de handicap.